



Syndicat d'Eau Billy-Gy-Lassay



Ouverture/Résiliation de votre abonnement EAU

Lors d'un déménagement, vous devez effectuer les démarches pour souscrire ou résilier votre contrat d'abonnement d'eau auprès du Syndicat d'eau afin que les factures soient adressées à la personne concernée.

La résiliation du contrat d'eau est essentielle pour éviter de continuer à payer les consommations de son ancien logement.

Le jour de votre départ ou arrivée, il convient de relever l'index du compteur d'eau.

- * *Les propriétaires de location se doivent de s'assurer que leurs locataires ont bien fait les démarches auprès de notre service.*

Veuillez contacter le SMAEPA BILLY-GY-LASSAY pour tout changement de situation au

02.54.94.77.02